

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.
Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.909. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Ink jet printer
Model: B651A
Marketing Name: WF-C5210/WF-C5290

Epson America, Inc. Limited Warranty

1. **What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser that the Epson printer covered by this limited warranty statement, if purchased and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year or 150,000 plain paper sheets (or equivalent) from the date of original purchase, whichever happens first. Note that a duplex print counts as two (2) sheets. For warranty service, you must provide proof of the date of original purchase.
2. **What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson printer prove defective during the warranty period, please call the Epson ConnectionSM at (800) 241-5786 for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostic service to determine whether the printer requires service. If service is needed, Epson will, at its option, exchange or repair the printer without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement printer in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the printer and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality, and, at Epson's option, may be another model of like kind and quality. Exchange products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty.
3. **What This Warranty Does Not Cover:**
 - A. This warranty covers only normal use in the United States, Canada, or Puerto Rico.
 - B. Excessive, continuous, or commercial use is not considered normal use; damage, maintenance or service from such use will not be covered under this warranty.
 - C. This warranty is not transferable.
 - D. This warranty does not cover any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
 - E. This warranty does not cover damage to the Epson product caused by parts or supplies not distributed by Epson.
 - F. This warranty does not cover ink bottles, ink supply units, or ink packs.

- G. This warranty does not cover damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the product or loading the incorrect color/black ink or ink type into the product.
- H. This warranty does not cover damage to the unit or other property by incorrect handling of the ink bottles, ink supply units, or ink packs.
- I. This warranty does not cover third party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson, e.g., dealer or user-added boards or components.
- J. Epson is not responsible for warranty service should the Epson label or logo or the rating label or serial number be removed or should the product fail to be properly maintained or fail to function properly as a result of misuse, abuse, improper installation, neglect, improper shipping, damage caused by disasters such as fire, flood, and lightning, improper electrical current, software problems, interaction with non-Epson products, or service other than by an Epson Authorized Servicer.
- K. If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred.
4. **DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES:** THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATIONS MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.
5. **EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:** IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT.
6. **Disputes, Arbitration, Governing Laws:**
- A. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County, California. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling (800) 352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
- B. **Pre-Arbitration Steps and Notice.** Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
- C. **Opt-out.** You may elect to opt out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
- D. Judgment on the arbitration award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
- E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
- F. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.

G. You and Epson each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or Epson may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.

H. If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class, consolidated or representative actions in Section 6G above. This means that if Section 6G is found to be unenforceable, then all of Section 6, except for this paragraph H, shall be null and void.

7. Other Provisions:

A. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.

B. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.

C. Except for Section 6, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions of Section 6 are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt out pursuant to Section 6C, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit: www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

You can also write to: Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15 régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.
Situés à : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, USA
Téléphone : 562 981-3840

Nous déclarons sous notre seule et unique responsabilité que le produit identifié dans la présente est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites de variation acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.909. L'utilisation de l'appareil doit s'effectuer selon deux conditions : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences néfastes, et 2) cet appareil doit tolérer les interférences reçues, y compris celles qui risquent de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Imprimante à jet d'encre
Modèle : B651A
Nom de marketing : WF-C5210/WF-C5290

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

1. **Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur d'origine au détail que l'imprimante Epson couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée seulement au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico, sera exempte de défauts de fabrication et de vices de matériau durant une période d'un (1) an ou 150 000 feuilles de papier ordinaire (ou l'équivalent) à compter de la date d'achat d'origine, le premier des deux prévalant. Veuillez noter qu'un tirage recto verso compte pour deux (2) feuilles. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
2. **Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si, durant la période de garantie, l'imprimante Epson s'avère défectueuse, veuillez communiquer avec Epson Connection^{MS} au 905 709-2567 (Canada) ou 800 241-5786 (É.-U.) pour obtenir des instructions concernant les réparations sous garantie et une autorisation de retour de la marchandise. Un technicien Epson réalisera un diagnostic téléphonique pour déterminer si le produit a besoin d'être réparé. Si l'imprimante a besoin d'être réparée, Epson peut, selon son choix, la remplacer ou la réparer, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre. Si Epson autorise le remplacement du produit défectueux, on vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Puerto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise la réparation du produit au lieu d'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer le produit directement ou à son centre de service autorisé, qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez défrayer les coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'élément remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson et, au choix d'Epson, pourra être un autre modèle de même type et qualité. Les produits et pièces remplacés sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.
3. **Éléments non couverts par la garantie :**
 - A. Cette garantie ne s'applique qu'au Canada, aux États-Unis et à Puerto Rico dans le contexte d'une utilisation normale.
 - B. L'utilisation excessive, continue ou commerciale de ce produit n'est pas considérée comme une utilisation normale; tout dommage, entretien ou besoin de réparations découlant d'une telle utilisation n'est pas couvert par la présente garantie.
 - C. Cette garantie n'est pas transférable.

- D. Cette garantie ne couvre pas la décoloration, le jaunissement des tirages ni le remboursement des matériaux ou services nécessaires pour les travaux de réimpression.
 - E. Cette garantie ne s'applique pas aux dommages subis par le produit Epson du fait de l'utilisation de pièces ou fournitures qui ne sont pas distribuées par Epson.
 - F. Cette garantie ne couvre pas les bouteilles d'encre, les unités de distribution d'encre, ni les sacs d'encre.
 - G. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité s'ils sont provoqués par un remplissage incorrect de l'encre ou l'utilisation d'encre de la mauvaise couleur ou du mauvais type.
 - H. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés à l'unité ou d'autres biens s'ils sont provoqués par la mauvaise manipulation des bouteilles d'encre, des unités d'alimentation d'encre ou des sacs d'encre.
 - I. Sont notamment exclus de la garantie : pièces, composants ou périphériques fabriqués par des tiers et ajoutés au produit Epson après son expédition par Epson, par exemple des cartes ou composants ajoutés par l'utilisateur ou le revendeur.
 - J. Epson ne sera pas tenue d'effectuer d'interventions au titre de la garantie lorsque l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés du produit; si le produit n'est pas correctement entretenu ou ne fonctionne pas correctement du fait d'une utilisation inadéquate ou abusive, d'une installation incorrecte, d'une négligence, d'avaries lors du transport, de dommages causés par des désastres tels un incendie, une inondation ou la foudre, d'une surtension électrique, de problèmes de logiciel, d'une interaction avec des produits d'une autre marque qu'Epson ou d'une intervention effectuée par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
 - K. Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite, les frais engagés seront à votre charge.
- 4. STIPULATION D'EXONÉRATION DES AUTRES GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET LE SEUL RECOURS, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.**
- 5. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS ET EN CAS DE PERTES DE PROFIT DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION DU PRODUIT EPSON, QUE CE SOIT À LA SUITE DU NON-RESPECT DE LA GARANTIE OU D'UNE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT.**
- 6. Litiges, arbitrage, lois applicables :**
- A. Les controverses ou réclamations liées aux produits et services d'Epson ou à la présente entente doivent être résolues par arbitrage en Californie, dans le comté de Los Angeles, plutôt que par un tribunal. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée et par les règles énoncées dans la présente entente, tout règlement permettant les recours collectifs ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.
 - B. Préparation à l'arbitrage et envoi d'un avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse customer.inquires@ea.epson.com. Veuillez inclure votre nom, votre adresse et vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour tenter de résoudre le conflit. Toutefois, si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les soixante (60) jours, vous pouvez entamer la procédure d'arbitrage.
 - C. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale ainsi que de la renonciation des procédures de recours collectif et des mesures

représentatives mentionnées dans la présente entente en envoyant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, dans les trente (30) jours suivant l'achat de produits Epson ou le recours à des services d'Epson. Indiquez-y (i) votre nom (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle ainsi que de la renonciation des procédures de recours collectif et des mesures représentatives mentionnées dans le présent article 6. Dans le cas où vous choisiriez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions continuent de s'appliquer, incluant l'obligation de nous envoyer un avis avant d'entamer toute procédure contentieuse.

- D. La décision rendue lors de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Aucun juge ni jury n'intervient dans une procédure d'arbitrage et vos motifs d'appel sont restreints, mais l'arbitre est habilité à vous accorder une réparation et les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
- E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- F. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois (3) mois à compter de la date d'expiration de la garantie.
- G. Vous et Epson convenez que les procédures de règlement des différends ne pourront être entamées qu'à titre individuel et non dans le cadre d'un recours collectif, d'une action de groupe ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation est soumise à un tribunal plutôt que dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à leur droit d'obtenir un procès devant jury. Vous et Epson convenez en outre qu'une poursuite judiciaire peut être initiée par l'une ou l'autre des parties pour contrer une violation ou une utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle.
- H. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'entamer un recours collectif, une action de groupe ou des mesures représentatives tel que décrit dans l'article 6G ci-dessus. Cela signifie que si l'article 6G est jugé inexécutoire, l'intégralité de l'article 6, excepté le présent paragraphe H, devient alors nulle et non avenue.

7. Autres dispositions :

- A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
- C. À l'exception de ce qui est prévu aux dispositions de l'article 6, qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article 6 seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure, en vertu de l'article 6C, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de votre province/territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca.

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.).

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse postale Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

